

Universite mohamed bou diaf de m'sila

Faculte de droit et des sciences  
politiques

جامعة محمد بوضياف – مسيلة

كلية الحقوق والعلوم  
السياسية

Polycopié du module de

Français langue étrangère  
(Terminologie)

Docteur : Alioua Selim

Année universitaire : 2017 / 2018

مطبوعة مقياس

الفرنسية لغة أجنبية  
(مصطلحات)

الدكتور: عليوة سليم

السنة الجامعية : 2018 / 2017.

## Introduction

La terminologie juridique est l'ensemble des termes, qui sont rigoureusement définis, spécifiques à la science du droit.

Les objectifs de ces cours de Terminologie Juridique Française sont l'initiation au vocabulaire juridique, la compréhension et utilisation

du langage du droit et la familiarisation avec les documents juridiques. Ainsi donc, à l'issue de ces cours les étudiants devront-êtres aptes à manier, avec une certaine aisance et assurance, les structures essentielles de la langue, à manifester une connaissance élargie du vocabulaire juridique et à utiliser, de manière appropriée, les stratégies communicatives dans les principales situations sociales et professionnelles. Ce niveau de capacité permet à l'utilisateur un certain

degré d'indépendance pour exécuter les tâches habituelles, sans trop de complication, de l'activité juridique.

L'étudiant devra être apte à utiliser le français à l'oral et à l'écrit, dans des situations courantes d'une activité professionnelle en milieu juridique et qu'il peut donc manier efficacement le langage juridique, instrument de travail et d'expression des juristes francophones.

La fiche technique du module se présente comme ce qui suit :

C'est un programme pour les étudiants en cinquième semestre de troisième Année de Licence en Droit LMD. Le module compose l'unité

Transversale et s'intitule Langue étrangère (Terminologie) Français.

Le but de son enseignement est de permettre à l'étudiant de maîtriser les

termes juridiques dans une langue étrangère.

Toutefois l'étudiant doit avoir comme prérequis une certaine terminologie

juridiques. Son coefficient est 1 et son crédit est 2.

Le volume horaire semestriel est de 26 heures et le volume hebdomadaire set d'une heure trente minutes.

L'activité se présente sous forme de Cour magistral et la méthode d'évaluation se fera en examen final.

Le programme du module contient les cours suivants :

- 1 La notion de droit
- 2 les branches du droit : Le droit objectif et Les droits subjectifs
- 3 les branches du droit : droit public et droit privé / droit interne et droit international
- 4 L'organisation judiciaire en Algérie Introduction
- 5 l'ordre judiciaire ordinaire, les tribunaux
- 6 l'ordre judiciaire ordinaire, les cours
- 7 l'ordre judiciaire ordinaire, la Cour suprême<sup>2</sup>
- 8 Vocabulaire
- 9 exercice de vocabulaire
- 10 exercices de terminologie
- 11 La Cour Pénale internationale
- 12 Exercices de terminologie
- 13 Le procès équitable
- Supplément : 14 traduction 1. 15 traduction 2. 16 Traduction 3

## Fiche technique du module

Diplôme : Licence en Droit LMD

Année : Troisième

Semestre : cinquième

Titre de l'unité : Unité Transversale

Intitulé du module : Langue étrangère (Terminologie) Français

But de l'enseignement : Permettre à l'étudiant de maîtriser les termes juridiques dans une langue étrangère.

Prérequis : terminologie juridiques

Coefficient : 1

Crédit : 2

Volume horaire semestriel : 26

Nature de l'activité : Cour magistral

Volume horaire hebdomadaire 1H30

Méthode d'évaluation : examen final

Contenu du programme :

1 La notion de droit

2 les branches du droit : Le droit objectif et Les droits subjectifs

3 les branches du droit : droit public et droit privé / droit interne et droit international

4 L'organisation judiciaire en Algérie Introduction

5 l'ordre judiciaire ordinaire, les tribunaux

6 l'ordre judiciaire ordinaire, les cours

7 l'ordre judiciaire ordinaire, la Cour suprême

8 Vocabulaire

9 exercice de vocabulaire

10 exercices de terminologie

11 La Cour Pénale internationale

12 Exercices de terminologie

13 Le procès équitable

Supplément : 14 traduction 1. 15 traduction 2. 16 Traduction 3

## Répartition des leçons

### Séance Cours

1. 1 La notion de droit
2. 2 La notion de droit
3. 1 les branches du droit Le droit objectif et Les droits subjectifs
4. 2 les branches du droit Le droit objectif et Les droits subjectifs
5. 1 les branches du droit droit public et droit privé / droit interne et droit international
6. 2 les branches du droit droit public et droit privé / droit interne et droit international
7. 1 L'organisation judiciaire en Algérie Introduction
8. 2 L'organisation judiciaire en Algérie Introduction
9. 1 l'ordre judiciaire ordinaire, les tribunaux
10. 2 l'ordre judiciaire ordinaire, les tribunaux
11. 1 l'ordre judiciaire ordinaire, les cours
12. 2 l'ordre judiciaire ordinaire, les cours
13. 1 l'ordre judiciaire ordinaire, la Cour suprême
14. 2 l'ordre judiciaire ordinaire, la Cour suprême
15. 1 Vocabulaire 1
16. 2 Vocabulaire 1
17. 1 vocabulaire 2
18. 2 vocabulaire 2
19. 1 terminologie 1
20. 2 terminologie 1
21. 1 La Cour Pénale internationale
22. 2 La Cour Pénale internationale
23. 1 terminologie 2

24. 2 terminologie 2
25. 1 Le procès équitable
26. 2 Le procès équitable
27. 1 Traduction : Français / Arabe . Arabe / Français 1
28. 2 Traduction : Français / Arabe . Arabe / Français 1
29. 1 Traduction : Français / Arabe . Arabe / Français 2
30. 2 Traduction : Français / Arabe . Arabe / Français 2
31. 1 Traduction : Français / Arabe . Arabe / Français 3
32. 2 Traduction : Français / Arabe . Arabe / Français 3

## La Cour Pénale internationale

Le 17 juillet 1998 une conférence diplomatique réunissant les représentants de 159 Etats a adopté à Rome le statut de la Cour pénale internationale. C'est en avril 2002 que la 60e ratification du statut de Rome est intervenue permettant ainsi l'entrée en vigueur du traité et rendant effective l'existence de la Cour depuis le 1er juillet 2002.

Aux termes de l'article 5 de son statut, la Cour exercera sa compétence à l'égard de quatre catégories de crimes « les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale » : « le crime de génocide », « les crimes contre l'humanité », « les crimes de guerre », et « le crime d'agression ». Une limitation toutefois, les crimes devront être commis après le 1er juillet 2002 sur le territoire ou par le ressortissant d'un Etat partie. La Cour pourra être saisie par un Etat partie, par le conseil de sécurité sur la base du Chapitre VII de la charte des nations unies ou par le procureur agissant sous le contrôle d'une chambre préliminaire des juges (article 13). Si l'affaire a été portée devant la Cour par le conseil de sécurité (pour enquête ou poursuites) au titre du Chapitre VII, la Cour pourra exercer sa juridiction indépendamment du fait que l'Etat concerné soit ou non partie au statut (article 13b). Cette règle de l'exercice de la compétence de la Cour à l'égard des Etats non parties a été critiquée par certains pays au motif qu'elle est contraire à la pratique du droit international laquelle ne fait peser des obligations qu'à l'égard des Etats parties à un traité. Mais, cette disposition est conforme à la logique qui anime les mesures prises dans le cadre du Chapitre VII, mesures dont le caractère juridiquement contraignant ne fait pas de doute.

Obligatoire règle de droit Aptitude approbation infractions mondial

## Exercices

### Exercice :1

Trouvez, dans le texte, les mots ayant le même sens que les termes suivants :

| Le terme       | L'équivalent |
|----------------|--------------|
| Convention     | .....        |
| Restriction    | .....        |
| Obligatoire    | .....        |
| règle de droit | .....        |
| Aptitude       | .....        |
| approbation    | .....        |
| infractions    | .....        |
| mondial        | .....        |

### Exercice :2

Cherchez dans le texte les termes qui correspondent aux définitions suivantes :

| Le terme | La définition  |
|----------|--|
| .....    | est un crime commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.   |
| .....    | est un crime commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute une population civile, en temps de paix ou en temps de conflit armé, et en connaissance de cette attaque.                                |
| .....    | est un crime qui s'inscrit dans le cadre d'un plan ou d'une politique faisant partie de crimes analogues commis sur une grande échelle; visant des personnes ou des biens protégés, ayant lieu exclusivement en temps de conflits armés. |
| .....    | est un crime commis par un état contre un autre état.  |

## Correction

### Exercice :1

Les mots ayant le même sens que les termes suivants :

| Le terme       | L'équivalent   |
|----------------|----------------|
| Convention     | traité         |
| Restriction    | limitation     |
| Obligatoire    | contraignant   |
| règle de droit | disposition    |
| Aptitude       | compétence     |
| approbation    | ratification   |
| infractions    | crimes         |
| mondial        | internationale |

### Exercice :2

Les termes qui correspondent aux définitions suivantes sont :

| Le terme                       | La définition  |
|--------------------------------|--|
| <b>crime de génocide</b>       | est un crime commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.   |
| <b>crime contre l'humanité</b> | est un crime commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute une population civile, en temps de paix ou en temps de conflit armé, et en connaissance de cette attaque.                                |
| <b>crime de guerre</b>         | est un crime qui s'inscrit dans le cadre d'un plan ou d'une politique faisant partie de crimes analogues commis sur une grande échelle; visant des personnes ou des biens protégés, ayant lieu exclusivement en temps de conflits armés. |
| <b>crime d'agression</b>       | est un crime commis par un état contre un autre état.  |

## terminologie 2

### Exercices

**Exercice n° 01** : Dans les phrases qui suivent, remplace le trou par le terme qui correspond à la définition entre parenthèses.

1. Le juge a ..... (remettre en liberté après arrestation) Le prisonnier.
2. Les Américains ont ..... (priver de liberté) les indiens.
3. L'avocat a ..... (prouver l'innocence de) l'accusé.
4. Les deux parties ont ..... (rompre le contrat) le contrat.
5. Ce fonctionnaire a été ..... (relever de ses fonctions).

**Exercice n° 02** : Que signifie chacun des mots suivants:

1. Le consensus = .....
2. Le quorum = .....
3. Corroborer = .....
4. Evincer = .....
5. Sommer = .....

**Exercice n° 03** : Avec le terme qui convient, complète ce qui manque dans chacune des phrases suivantes :

1. L'agent de la force publique doit ..... aux ordres du juge.
2. Le notaire est un ..... public.
3. Le notaire rédige la ..... de l'acte et la conserve en son étude.
4. Chaque partie dispose de l'..... de l'acte.
5. La ..... doit comporter la formule exécutoire.

**Exercice n° 04** : Remets l'ordre correct de la phrase suivante en numérotant les parties de 1 à 5:

- la Cour exercera sa compétence à l'égard de quatre catégories de crimes
- « les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale » :
- aux termes de l'article 5 de son statut,
- « les crimes de guerre », et « le crime d'agression ».
- « le crime de génocide », « les crimes contre l'humanité »,

## Correction

**Exercice n° 01** : Remplace le trou par le terme qui correspond à la définition entre parenthèses.

1. Le juge a **relaxé** Le prisonnier.
2. Les Américains ont **asservi**.
3. L'avocat a **disculpé** l'accusé.
4. Les deux paries ont **résilié** le contrat.
5. Ce fonctionnaire a été **révoqué**.

**Exercice n° 02** : Que signifie chacun des mots suivants:

1. Un consensus = **Un accord.**
2. Le quorum = **Nombre de participants permettant à une assemblée de délibérer.**
3. Corroborer = **Confirmer.**
4. Evincer = **Ecarter d'un poste de responsabilité.**
5. Sommer = **Demander de façon impérative.**

**Exercice n° 03** : Avec le terme qui convient, complète ce qui manque dans chacune des phrases suivantes :

1. L'agent de la force publique doit **obtempérer** aux ordres du juge.
2. Le notaire est un **officier** public.
3. Le notaire rédige la **minute** de l'acte et la conserve en son étude.
4. Chaque partie dispose de l'**expédition** de l'acte.
5. La **grosse** doit comporter la formule exécutoire.

**Exercice n° 04** : Remets l'ordre correct de la phrase suivante:

1. **Aux termes de l'article 5 de son statut,**
2. **la Cour exercera sa compétence à l'égard de quatre catégories de crimes**
3. **« les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale » :**
4. **« le crime de génocide », « les crimes contre l'humanité »,**
5. **« les crimes de guerre », et « le crime d'agression ».**

## Le procès équitable

Pas de mise en œuvre du droit sans sanction. Mais il n'y a pas non plus de sanction sans juge chargé de prononcer ces sanctions. En effet, la sanction n'est jamais automatique. Il faut toujours vérifier que les éléments qui composent l'infraction ont bien été réunis, et adapter la sanction au cas particulier, afin de respecter le principe de nécessité des peines.

Dans une société démocratique et respectueuse des droits de l'homme, le procès est soumis à toute une série d'exigences qui font que ce procès ne portera pas atteinte aux droits de l'homme, ce procès ne sera pas arbitraire, que ce procès sera conforme aux exigences du droit et de l'esprit du droit.

Qu'est ce qu'un procès équitable ? Qu'est ce qui le distingue ?

Le texte de la convention européenne des droits de l'homme prévoit à l'article 6 paragraphe 1, que:

" Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des contestations sur ces droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. Le jugement doit être rendu publiquement.....".

Dans un procès équitable, le juge doit être indépendant. Ce principe d'indépendance est absolument essentiel parce que le juge est au service du droit. Le juge n'est soumis à personne, il est soumis au droit.

Si les magistrats n'étaient pas indépendants, cela les pousserait à prendre partie pour des personnes protégées par le gouvernement ou au contraire à nuire aux ennemis politiques du gouvernement par exemple. Cette deuxième exigence est appelée impartialité. Cette dernière implique que le juge ne doit pas favoriser ou défavoriser pour des considérations autres que le droit et la justice. Il ne doit pas être suspecté de prendre partie en faveur d'une personne. La violation du principe d'impartialité peut entraîner l'annulation du procès

En plus des normes sus-citée, il existe des garanties qui sont absolument nécessaires pour assurer le caractère équitable du procès. Parmi ces garanties, nous citons le "principe du débat contradictoire". Ce dernier est la pierre angulaire du procès. Il signifie qu'aucun argument, aucune preuve ne peut être retenue par le juge dans son jugement, si cet argument ou cette preuve n'a pas été communiquée à l'ensemble des parties, et si l'ensemble des parties n'ont pas eu la possibilité d'y répondre

Le principe de publicité est un principe qui est indissociable, du caractère démocratique d'une société. Les jugements sont prononcés au nom du peuple et devant lui; dans une séance publique orale ouverte à tous. Le jugement, quant à lui, est également rendu public.

En plus des garanties sus- mentionnées, le procès équitable doit se dérouler dans un délai raisonnable, tout en respectant les droits de la défense.

## Exercices

**Exercice 01** : Répondez aux questions suivantes:

- A) Que doit faire le juge avant de prononcer une sanction ?
- B) L'accusé doit être alloué le temps nécessaire pour bien préparer sa défense. Quelle est l'expression utilisée dans le texte qui consacre ce droit?
- C) Quelles sont les exigences d'un procès équitable mentionnées dans le texte ? Mentionnez les exigences sans donner de détails.
- D) Quel est le principe qui exige que le juge soit tenu de rendre le verdict devant le peuple dans une séance publique?
- E) Quelle est la pierre angulaire du procès équitable?

**Exercice 02** : Trouvez dans le texte les termes qui correspondent aux définitions suivantes:

| Le terme | La définition   |
|----------|---|
|          | L'attitude qui doit permettre d'éliminer toute subjectivité dans un jugement.   |
|          | principe qui permet à chacune des parties dans un procès de commenter et critiquer les demandes et éléments de preuve présentés par l'autre partie. |
|          | Action ou comportement interdit par la loi et passible de sanctions pénales.  |

**Exercice 03** : Remplissez l'espace vide par le terme qui convient.

preuve - commission - démonstration - culpabilité.

La présomption d'innocence signifie qu'un individu, même suspecté de la ..... d'une infraction ne peut être considéré comme coupable avant d'en avoir été jugé comme tel par un tribunal.

Juridiquement, la présomption d'innocence est un principe fondamental qui fait reposer sur l'accusation la charge de rapporter la ..... de la ..... du prévenu.

Surtout la présomption d'innocence vient garantir au prévenu qu'en l'absence de ..... probante par l'accusation de sa culpabilité, le doute devra nécessairement lui profiter.

## Réponses

**Exercice 01** : Répondez aux questions suivantes:

- A) Avant de prononcer une sanction, le juge doit vérifier que les éléments qui composent l'infraction ont bien été réunis, et adapter la sanction au cas particulier, afin de respecter le principe de nécessité des peines.
- B) l'expression utilisée dans le texte qui consacre le droit qui doit être alloué à l'accusé pour bien préparer sa défense est : « le procès équitable doit se dérouler dans un délai raisonnable »
- C) les exigences d'un procès équitable mentionnées dans le texte sont :  
L'indépendance et l'impartialité.
- D) le principe qui exige que le juge soit tenu de rendre le verdict devant le peuple dans une séance publique est « Le principe » de publicité.
- E) la pierre angulaire du procès équitable est le débat contradictoire.

**Exercice 02** : les termes qui correspondent aux définitions suivantes:

| Le terme                 | La définition   |
|--------------------------|---|
| l'impartialité           | L'attitude qui doit permettre d'éliminer toute subjectivité dans un jugement.   |
| le débat contradictoire. | principe qui permet à chacune des parties dans un procès de commenter et critiquer les demandes et éléments de preuve présentés par l'autre partie. |
| l'infraction             | Action ou comportement interdit par la loi et passible de sanctions pénales.  |

**Exercice 03** :

**Remplissage l'espace vide par le terme qui convient.**

La présomption d'innocence signifie qu'un individu, même suspecté de la **commission** d'une infraction ne peut être considéré comme coupable avant d'en avoir été jugé comme tel par un tribunal.

Juridiquement, la présomption d'innocence est un principe fondamental qui fait reposer sur l'accusation la charge de rapporter la **preuve** de la **culpabilité** du prévenu.

Surtout la présomption d'innocence vient garantir au prévenu qu'en l'absence de **démonstration** probante par l'accusation de sa culpabilité, le doute devra nécessairement lui profiter.



**Traduction vers l'Arabe**  
الترجمة إلى العربية

| Traduis vers l'Arabe        |  |
|-----------------------------|--|
| Argument                    |  |
| Agrément                    |  |
| Accord                      |  |
| Association                 |  |
| Capacité                    |  |
| Conformité                  |  |
| Défaut                      |  |
| Dispense                    |  |
| Doctrine                    |  |
| Délégation                  |  |
| Distinctions                |  |
| Enrichissement              |  |
| Député                      |  |
| Droit financier             |  |
| Droit naturel               |  |
| Arbitraire                  |  |
| Attendu que                 |  |
| Aveu                        |  |
| Constitutionnalité des lois |  |
| Cahier des charges          |  |

## Réponse

| Traduis vers l'Arabe        |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Argument                    | حجة              |
| Agrément                    | اعتماد           |
| Accord                      | اتفاق            |
| Association                 | جمعية            |
| Capacité                    | أهلية            |
| Conformité                  | مطابقة           |
| Défaut                      | عيب              |
| Dispense                    | اعفاء            |
| Doctrine                    | فقه              |
| Délégation                  | إنابة            |
| Distinctions                | نياشين           |
| Enrichissement              | إثراء            |
| Député                      | نائب             |
| Droit financier             | قانون مالي       |
| Droit naturel               | قانون طبيعي      |
| Arbitraire                  | تعسف             |
| Attendu que                 | حيث أن           |
| Aveu                        | إقرار            |
| Constitutionnalité des lois | دستورية القوانين |
| Cahier des charges          | دفتر الشروط      |

